



Formulaire prise en charge cure thermale

Par **vesuvio**, le **13/08/2016 à 16:20**

Bonjour,
Pour demander une cure thermale (voies respiratoires) à mon médecin traitant, j'envisageais de télécharger le formulaire sur le site officiel de la CPAM.
Or, le formulaire est volontairement tagué, de telle sorte qu'il ne puisse pas être utilisé.
L'assurance maladie indiquant que c'est au médecin de le fournir et de le remplir.
Est-ce que le médecin a forcément un tel formulaire sous la main ?
Je me demande si ce n'est pas un subterfuge, pour freiner les demandes de cure.
http://www.ameli.fr/assures/rechercher-un-formulaire/liste-des-formulaires.php?cat_uids=138&cat_aff=cure+thermale&id=2228

Par **morobar**, le **13/08/2016 à 16:43**

[citation]Je me demande si ce n'est pas un subterfuge, pour freiner les demandes de cure.
[/citation]
AU lieu de se demander, en ce qui me concerne je contacterai mon médecin traitant.

Par **Visiteur**, le **14/08/2016 à 08:19**

Peut être y at-il des abus... non ?